

# L'enquête sans-domicile

Brousse Cécile et Massé Emmanuel

4 et 5 Décembre 2000

L'INSEE organise du 15 janvier au 12 février 2001, une enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement et de restauration gratuite en France métropolitaine. Cette enquête présente un certain nombre de particularités et de nouveautés sur le plan méthodologique.

Ce papier a pour objet de présenter l'enquête dans son ensemble (les objectifs, le champ, la méthodologie générale (en particulier le plan de sondage), les modes de collecte). Il ne s'agit évidemment pas d'être exhaustif, mais plutôt de donner une vue générale des problèmes posés.

On trouvera en complément des textes détaillant des points plus spécifiques :

- Un article de Pascal Ardilly et David Leblanc explicitant la méthode du partage des poids
- Un article de Pascal Arduin et Nancy Viard détaillant les méthodes de collecte

## 1. Objectifs et champ de l'enquête

Relayée par le groupe « sans-abri » du CNIS de 1993 à 1996, la demande sociale autour de ce projet a été forte car aucune enquête nationale n'a permis jusqu'à présent de donner une vision d'ensemble des difficultés d'accès au logement des personnes sans domicile.

### 1.1. Les lacunes du dispositif statistique actuel

#### 1.1.1. Le recensement de la population est relativement inadapté pour enquêter les sans domicile.

Tout d'abord, le recensement réalisé en 1999, de par son caractère exhaustif, n'a pas pu être conçu pour connaître avec précision les personnes qui n'ont pas de logement même s'il présente quelques améliorations par rapport au précédent recensement, conformément aux propositions du CNIS. Les doubles comptes et les oublis sont en effet difficiles à estimer. Par ailleurs, le bulletin individuel et la feuille de logement comportent un nombre de questions trop réduit pour apprécier finement les situations à l'égard du logement.

### **1.1.2. Les enquêtes menées par les organismes d'étude ne sont pas représentatives au niveau national**

Les quelques enquêtes menées par des organismes d'étude ou de recherche s'appuient sur des méthodologies intéressantes et reposent sur un questionnaire auprès des personnes elles-mêmes. Mais jusqu'à présent aucune n'a pu dépasser la représentativité au plan de quelques départements ou bien d'une agglomération. Tel est le cas de l'enquête réalisée par le CREDOC en 1995 dans dix départements, des deux enquêtes conduites par l'INED à Paris en 1995 et en 1998, de celle réalisée à Strasbourg par le CREA I en 1994 et 1995, de celle menée par l'INSEE et la MRIE dans la région Rhône-Alpes en 1994 et 1995, et enfin de l'enquête conduite par la DR d'Ile-de-France en Seine-Saint-Denis en 1995.

### **1.1.3. Les données produites par les différents dispositifs d'aide aux sans domicile ne peuvent pas être agrégées**

Les autres informations disponibles au plan national proviennent essentiellement des organismes gestionnaires de dispositifs d'aide ou de grandes structures d'accueil. Elles sont notamment élaborées à des fins de gestion. Ces informations proviennent d'entretiens auprès des responsables de dispositifs, plutôt que des sans domicile eux-mêmes. En outre, du fait de la grande mobilité des personnes sans domicile dans les divers dispositifs, la juxtaposition de données sur la fréquentation de ces dispositifs entraîne inévitablement des doubles comptes et ne permet pas de brosser un tableau général de la population privée de domicile. Par ailleurs, rien ne garantit que ces informations couvrent l'ensemble des situations. Enfin, quand bien même les parcours des sans domicile dans les différents sites seraient connus, l'agrégation de ces données n'aurait pas de sens car les méthodes de collecte, et les nomenclatures sont souvent incomparables d'un dispositif à l'autre.

## **1.2. Les objectifs de l'enquête**

L'objectif de cette enquête est d'abord de combler une lacune du système statistique afin de mieux connaître une population qui, faute de disposer d'un logement, échappe aux enquêtes traditionnelles. Mais cet objectif ne sera atteint que si un certain nombre de difficultés méthodologiques sont résolues.

### **1.2.1. Mieux décrire la situation économique et sociale des personnes sans domicile, et leurs difficultés d'accès au logement**

Conformément aux recommandations du CNIS, l'enquête est conçue pour décrire les conditions de vie et les difficultés d'accès au logement des individus enquêtés, plutôt que de fournir une estimation de la taille de l'ensemble de la population des personnes n'ayant pas de domicile. On vise avant tout une comparaison entre cette population et celle habitant dans des logements ordinaires.

D'une durée de 50 minutes environ, le questionnaire de cette enquête est essentiellement généraliste. Le questionnaire en effet aborde outre les caractéristiques

socio-démographiques du répondant et de sa famille, sa situation vis-à-vis du logement, du marché du travail, les conditions d'emploi, la rémunération, les difficultés financières et l'endettement, le recensement des prestations et des aides reçues, les raisons du non-recours à certains types d'aide, la santé et l'accès au soin et enfin les conditions de vie dans les lieux ou les structures d'accueil. Enfin, quelques éléments simples de biographie sont demandés. Ainsi, une attention particulière est portée au parcours résidentiel passé, aux difficultés d'accès au logement. Le questionnaire repose sur une nomenclature des situations vis-à-vis du logement qui est compatible avec les principales définitions en usage à l'intérieur comme à l'extérieur du système statistique public. Tout en servant d'élément unificateur, les résultats de l'enquête devraient donc permettre aux utilisateurs de construire leurs propres catégories des situations à l'égard du logement.

L'approche transversale est privilégiée par rapport à l'approche longitudinale. Il paraît ambitieux en effet de prétendre restituer avec un grand degré de précision les parcours professionnels, familiaux et résidentiels des enquêtés sur des périodes longues. On atteint ici une des limites de l'outil également soulignées par les concepteurs des enquêtes parisiennes et lyonnaises. Ainsi, de nombreuses études monographiques montrent que les questions rétrospectives, dans le temps trop court de l'enquête par questionnaire, manquent souvent leur objectif. Les raisons invoquées sont de trois ordres : la confusion entre l'enquête statistique et les procédures de suivi social accroît le risque d'enregistrer des récits conventionnels destinés d'ordinaire aux travailleurs sociaux, en outre les répondants éprouvent des difficultés à se souvenir de certains éléments d'informations faute de support pour fixer leur mémoire et enfin, ils peuvent être embarrassés par des questions biographiques quand leur histoire professionnelle et surtout familiale est souvent faite d'échecs et de pertes successives. Ajoutons que les questions sur la vie quotidienne peuvent au contraire davantage motiver les personnes sans domicile à répondre à l'enquête car leur utilité est peut-être plus immédiatement perceptible par rapport à l'intérêt de questions qui les renverraient à leur passé. Ce point est important car les personnes enquêtées peuvent légitimement considérer qu'elles perdent leur temps à répondre à une telle enquête alors que leur principal souci est d'assurer leur survie quotidienne (manger, trouver un endroit où dormir).

### 1.2.2. Résoudre des problèmes méthodologiques inédits

Pour l'INSEE, peu habitué à enquêter auprès des ménages qui ne résident pas dans des logements ordinaires, cette enquête nécessite un investissement méthodologique important, garant de la fiabilité des résultats. L'objectif de représentativité et de qualité de l'enquête implique, en particulier, de s'attacher à réduire au minimum le taux de non-réponses et à établir une méthode d'enquête rigoureuse (plan de sondage, sélection aléatoire des enquêtés, pondérations, redressement des non-réponses). Or les difficultés sont nombreuses. Tout d'abord, la mobilité des individus visés par l'enquête est forte ; une personne pouvant se rendre dans plusieurs services pendant la période de collecte. Par ailleurs, le mode d'organisation des services ne permet pas toujours un tirage aléatoire rigoureux des personnes qui les utilisent (absence de registre, de file d'attente ou de guichet) : le cas limite étant celui des soupes populaires itinérantes.

Enfin, les méthodes traditionnelles pour la prise de contact (envoi de lettre avis, contact téléphonique) sont à adapter du fait de la présence d'un intermédiaire, le responsable de la structure.

Précisons enfin que l'enquête est conçue pour produire des résultats représentatifs au niveau national. Elle ne pourra pas fournir d'enseignements au niveau d'une région ou d'une agglomération à l'exception de l'agglomération parisienne.

## **2. Champ de l'enquête**

La population visée par l'enquête est celle des personnes de 18 ans et plus qui, dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, dorment dans des services d'hébergement ou bien dans des lieux non prévus pour l'habitation, comprenant les hébergements de fortune d'une part (cave, parking, grenier, parties communes d'un immeuble, usine ou bureau désaffectés ...) ou les espaces publics d'autre part (métro, gare, pont, jardin public...). Cependant la population effectivement atteinte par l'enquête diffère de la population visée. En effet, la population visée est celle des personnes qui fréquentent au moins une fois pendant la période de l'enquête un service d'hébergement ou de restauration gratuite (annexe 1).

### **2.1. La population enquêtée et les services retenus**

#### **2.1.1. Le champ géographique**

Le champ géographique de l'enquête est constitué par les agglomérations de plus de 20 000 habitants situées sur le territoire métropolitain.

#### **2.1.2. La période de collecte de l'enquête**

L'enquête se déroule sur une période de quatre semaines, à l'exclusion des week-end, du 15 janvier au 12 février 2001 (le 22 janvier étant exclu). Le choix de la période d'enquête est dicté d'une part, par les contraintes de temps qui pèsent sur l'enquête préalable auprès des responsables des sites d'accueil, et d'autre part, par l'existence de variations hebdomadaires, mensuelles et saisonnières dans l'ouverture des services et dans l'utilisation qui en est faite par les personnes sans domicile.

#### **2.1.3. Les services retenus**

Outre les services d'hébergement qui par définition accueillent des sans domicile, les lieux de restauration gratuite ont été choisis parce qu'ils permettent de joindre une partie des personnes qui le jour de l'enquête dorment dans des endroits qui ne sont pas conçus pour l'habitation.

Parmi les personnes contactées dans les services de restauration gratuite, quelques-unes peuvent avoir un logement, dormir à l'hôtel ou être hébergées par un tiers gratuitement mais de façon temporaire. Elles se verront alors proposer un questionnaire légèrement différent de celui destiné aux personnes sans domicile au sens strict.

On distingue ci-dessous les types de services retenus :

### les services d'hébergement

Ce sont les sites où l'on peut être hébergé gratuitement ou moyennant une faible participation financière ou en échange d'un travail. Ce qui comprend :

- les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) assurant un hébergement
- les centres maternels (financement ASE-Conseil Général)
- les hôtels sociaux
- les centres d'accueil associatifs ou communaux non conventionnés à l'aide sociale (financements 47.21, allocation de logement temporaire (ALT), villes, CCAS,...).
- les places réservées à l'urgence dans d'autres structures : en foyer de jeunes travailleurs (FJT), en foyer de travailleurs migrants (FTM), dans des résidences sociales.
- les chambres d'hôtel réservées par des associations ou des organismes publics (CCAS, associations de prévention, services d'accueil d'urgence, justice,...).

A l'inverse sont exclus du champ de l'enquête

- les foyers d'étudiants ;
- les foyers de jeunes travailleurs (FJT) qui ne disposent d'aucune place réservée pour les sans domicile ;
- les foyers de travailleurs migrants (FTM) qui ne disposent d'aucune place réservée pour les sans domicile ;
- les résidences sociales qui ne disposent d'aucune place réservée pour les sans domicile ;
- les centres provisoire d'hébergement (CPH) qui n'ont pas d'autres activités d'hébergement ;
- les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) qui n'ont pas d'autres activités d'hébergement
- les appartements thérapeutiques

#### *Remarques :*

1. les services d'hébergement destinés à des publics spécifiques (population menacée de prostitution, sortants de prison, toxicomanes) font pleinement partie du champ de l'enquête.
2. Dans le cas des services hébergeant des toxicomanes, ou des personnes présentant des troubles d'ordre psychiatrique, la frontière avec les établissements du secteur sanitaire peut parfois être difficile à établir. Si ces services relèvent du secteur de la santé, ils ne doivent pas figurer dans le champ des services enquêtés.

3. Les CPH ou les CADA qui ont d'autres activités d'hébergement destinées à des sans domicile spécifiquement (CHRS par exemple) figurant dans le champ de l'enquête.

#### **les services de restauration**

Les services retenus sont ceux qui distribuent, à des heures régulières, sur un site unique ou de façon itinérante, de la nourriture directement consommable, offerte gratuitement ou en échange d'une participation symbolique. Sont exclus du champ de l'enquête : les épiceries sociales et les services de distribution de colis alimentaires (les colis nécessitant du matériel de cuisine pour être consommés) et les distributions de petits-déjeuners. On retiendra donc les services suivants :

- les distributions de soupes fixes ou itinérantes ;
- les distributions de sachets repas ou de sandwiches, fixes ou itinérantes ;
- les restaurants sociaux ;
- les restaurants rattachés à un lieu d'hébergement et ouvrant leurs portes à des personnes qui n'y résident pas nécessairement.

#### **2.2. Les personnes sans domicile au sens large non visées par l'enquête**

N'appartiennent pas au champ de l'enquête un certain nombre de personnes qui pourtant pourraient être considérées comme n'ayant pas de domicile propre et permanent. Il s'agit :

- des personnes qui pendant la période de l'enquête sont hébergées gratuitement mais de façon temporaire par leur famille ou leurs amis et ne fréquentent pas les services de restauration gratuite. Ces personnes sont couvertes par les enquêtes auprès des ménages. La dernière enquête Logement de l'INSEE proposait un questionnement spécifique pour essayer de caractériser leurs conditions de logement ;
- des personnes qui pendant la période de l'enquête sont hébergées par des institutions dont la fonction première n'est pas de fournir un hébergement mais de proposer un traitement médical ou de recevoir des délinquants (hôpitaux, prisons), et qui néanmoins résolvent un problème de logement pendant la durée du séjour. Les personnes qui sont dans ce cas de figure sont couvertes par les enquêtes menées dans les collectivités mais leur situation à l'égard du logement est difficile à apprécier ;
- des personnes sans domicile qui habitent dans des communes rurales ou des agglomérations de moins de 20 000 habitants. Les communes rurales ont d'emblée été exclues du champ de l'enquête car la méthodologie employée n'est pas pertinente pour joindre la population des sans domicile en milieu rural. En revanche, il a été procédé à un inventaire des services destinés aux sans domicile dans un échantillon complémentaire de 80 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants.

Cet inventaire, qui ne sera pas suivi d'une enquête auprès des personnes, trop complexe à mettre en place, pourra néanmoins servir de base à une évaluation des caractéristiques des personnes sans domicile qui fréquentent ces lieux dans les agglomérations de petite taille ;

- des personnes qui pendant la période de l'enquête dorment dans des endroits qui ne sont pas conçus pour l'habitation et ne recourent à aucun service gratuit de restauration. A l'heure actuelle, on dispose des résultats d'une enquête téléphonique, menée en Grande-Bretagne, en 1995, auprès de personnes vivant en logement ordinaire, et qui a montré que 77 % des chefs de famille qui déclarent avoir été un jour sans-abri depuis 1985 (soit 4,3 % de la population interrogée) disent avoir fait appel au moins une fois à un service d'aide aux sans-abri.

### **3. Méthodologie de l'enquête**

#### **3.1. Présentation du plan de sondage**

##### **3.1.1. Caractéristiques de l'échantillon**

Les caractéristiques principales de l'échantillon de l'enquête auprès des personnes sans domicile :

- Le champ de l'enquête est constitué des personnes recourant à certains types de services d'aide principalement destinés aux personnes sans domicile. En outre, l'enquête ne concerne que le milieu urbain, c'est-à-dire les agglomérations de plus de vingt mille habitants (au sens du RP 1990).
- La taille de l'échantillon est de 4400 questionnaires, l'objectif étant d'obtenir environ 4000 questionnaires réalisés. On espère avec ce nombre pouvoir toucher de façon significative certaines populations peu nombreuses de sans domicile comme les femmes ou les personnes en très grande précarité (dormant dans la rue ou dans des lieux publics).
- La collecte dure 20 jours, du 15 janvier au 12 février 2001.

##### **3.1.2. Plan de sondage**

Quelques mots de vocabulaire :

- une structure correspond à la donnée d'une association (ou d'un organisme public) produisant des services auprès des sans domicile et d'un lieu géographique
- chaque structure peut disposer d'un ou de plusieurs services, c'est-à-dire que les utilisateurs peuvent avoir accès à plusieurs aides différentes. On distingue huit types de services correspondant à des modes de collecte différents (les accueils de jour ayant été exclus du champ) :

*Les services d'hébergement*

- Hébergement dispersé en logements
- Hébergement dispersé en chambres (chambre d'hôtel, places réservées en foyer de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants ou en résidence sociale)
- Hébergement regroupé ou collectif en chambres, en dortoirs, en appartements ou en studios, on distingue alors :
  - \* Hébergement d'urgence
  - \* Hébergement hors urgence

*Les services de restauration*

- La restauration fixe
  - \* Le midi
  - \* Le soir
- La restauration itinérante
  - \* Le midi
  - \* Le soir

L'unité de tirage finale de l'enquête est la prestation individuelle, c'est-à-dire l'utilisation de l'un des services un jour donné par une personne donnée, il peut donc s'agir d'un repas ou d'une nuitée dans un service.

Le plan de sondage de l'enquête est à trois degrés :

1. Unité primaire : agglomérations de plus de 20 000 habitants
2. Unité secondaire : un couple (service, jour)
3. Unité tertiaire : les prestations individuelles

Regardons maintenant plus en détail chacun des degrés du plan de sondage :

**Unité primaire** L'objectif d'un tirage d'agglomérations au premier degré était d'éviter d'avoir à réaliser un fichier des structures sur l'ensemble de la France, donc de limiter le nombre d'enquêtes préliminaires auprès des associations. Les agglomérations ont été échantillonnées par un tirage proportionnel à une estimation du nombre de prestations individuelles servies dans l'agglomération (le tirage ayant eu lieu avant la réalisation de l'inventaire des services, les effectifs réels de fréquentation n'étaient pas encore connus). L'estimation de la fréquentation des services dans une agglomération tiennent compte à la fois de la taille de l'agglomération (au sens du RP 1990) et d'une approximation d'une partie des capacités d'hébergement (à partir du fichier Fines). Les poids attribués à chaque agglomération s'écartent quelques fois de façon sensible des poids théoriques que l'on aurait obtenu à l'aide de l'inventaire détaillé des capacités des services (annexe 2).

**Unité secondaire** On distingue plusieurs niveaux de stratification :

- par type de service
- puis pour les services d'hébergement par le sexe de la population (on distingue, les services pour les hommes seuls ou avec enfants, les services pour les femmes seules ou avec enfants, et les services mixtes)

Les différentes strates correspondent à des hétérogénéités supposées de la population des sans domicile.

On se place maintenant à l'intérieur d'une strate particulière. Le tirage des couples (service, jour) se fait proportionnellement au nombre de prestations annoncées par l'association lors de l'enquête téléphonique, déflaté par la probabilité d'inclusion de l'agglomération. Plus précisément, si  $\pi_i$  est la probabilité de tirage de l'agglomération, la probabilité de tirage du couple (service, jour) sera proportionnelle à  $\frac{f_{i,j}}{\pi_i}$  ( $\pi_i$  étant l'effectif journalier annoncé lors de l'inventaire des services). L'objectif de cette approche est de maintenir pour les prestations individuelles des probabilités d'inclusion finales proches les unes des autres. En fait, il est fait quelques entorses à cette règle générale :

1. Pour l'agglomération parisienne et certaines agglomérations de la région Nord Pas-de-Calais, le nombre de questionnaires, et donc la probabilité d'inclusion d'une prestation sont réduits pour limiter la charge de travail dans ces régions (la méthode de tirage donne environ 1300 questionnaires pour l'Île-de-France et 600 pour le Nord Pas-de-Calais, ces chiffres seront ramenés à 858 et 458)
2. Pour certaines agglomérations (généralement de petite ou moyenne taille), le nombre de questionnaires peut devenir très important au vu de la population des sans domicile (et ceci quand la probabilité d'inclusion attribué à l'agglomération sous-estime nettement la probabilité d'inclusion théorique que l'on aurait obtenue à l'aide de l'inventaire détaillé des services). On limite alors le seuil pour le taux de sondage mensuel des prestations individuelles à 20%.

Nous reviendrons ultérieurement sur les risques associés à ces modifications de pondération.

On utilise une méthode de tirage à pas fixe.

**Unité tertiaire** On tire alors quatre prestations individuelles dans chaque unité secondaire tirée à l'exception des prestations en chambre d'hôtel où on se contente de deux prestations individuelles. En effet les effectifs annoncés pour l'hébergement dispersé en chambre sont souvent peu élevés et ne permettent pas en général de collecter quatre questionnaires. L'objectif est de réaliser un sondage aléatoire simple. La méthode de tirage sur le terrain dépend de l'existence ou non de listes des personnes fréquentant le service.

### 3.2. Les remplacements

On procède à deux types de remplacements :

1. Au niveau de l'unité secondaire. Il s'agit des remplacements du jour de collecte dans le cas où une association accepte le principe de l'enquête mais n'est pas en mesure de répondre à la demande, le jour fixé. Le nouveau jour d'enquête est fixé, de préférence, comme le même jour de la semaine mais la semaine suivante. D'après les résultats des enquêtes tests, le nombre de reports des questionnaires ne doit pas être trop important (inférieur à 10%), il oblige néanmoins à réaliser quelques questionnaires lors d'une « cinquième et d'une sixième semaine d'enquête ».
2. Les remplacements d'individus non répondant le jour de l'enquête. Ces remplacements devraient permettre de limiter le nombre de déplacements inutiles et l'utilisation excessive des méthodes de traitement de la non-réponse. Les remplacements seront limités à quatre.

Il ne sera pas procédé à des remplacements de services dans les cas où des associations refusent complètement de répondre à l'enquête. Ces cas semblent relativement rares (de l'ordre de 6% d'après les tests) et cette procédure peut s'avérer difficile à mettre en oeuvre car elle oblige à faire tardivement des prévisites auprès des associations (pour organiser la future visite).

### 3.3. Application de la méthode de partage des poids

#### 3.3.1. Présentation

L'unité de tirage finale de l'enquête est la prestation individuelle, il est donc aisé de calculer des grandeurs sur ces prestations. Le passage à des grandeurs sur les personnes sans domicile peut s'avérer délicat et utilise la méthode de partage des poids.

La méthode de partage des poids est fondée sur l'idée que les individus sans domicile n'ont pas tous la même probabilité d'être interrogés lors de l'enquête. Certaines personnes fréquentent en effet beaucoup plus souvent que d'autres les services pour sans domicile. Pour tenir compte de ces différences, il est nécessaire de chercher à connaître combien de fois par semaine une personne sans domicile fréquente un service de la base de sondage. Toute personne interrogée doit donc remplir au début du questionnaire un semainier (annexe 3) qui décrit les services fréquentés la semaine précédente. Ce semainier nous donne un nombre de liens par questionnaire (un lien représentant une prestation reçue lors de la semaine écoulée), et c'est à partir de celui-ci que l'on peut calculer un coefficient de pondération pour chaque individu. Pour une présentation complète, on peut se référer à l'article Pascal Ardilly et David Leblanc.

#### 3.3.2. Les doubles comptes

Dans cette approche, il est essentiel de mesurer les doubles comptes, c'est-à-dire d'être en mesure de déterminer si une personne a déjà été interrogée précédemment lors de l'enquête. Pour repérer les individus nous disposerons de trois informations servant

de clef : le prénom, l'année de naissance et une question portant sur le fait de savoir si la personne a déjà ou non répondu à l'enquête. Mais cette dernière question peut créer une confusion du fait de l'existence d'autres enquêtes menées parallèlement à avec celle de l'INSEE.

### 3.3.3. Traitement de la non-réponse

La non-réponse totale devrait être limitée par les remplacements de jour et de personnes. Mais il sera tout de même nécessaire d'utiliser des méthodes de repondération ou de Hot Deck à partir d'informations obtenues auprès des non-répondants. Les variables qui devraient être utilisées sont le lieu où aurait dû se dérouler l'enquête, le sexe de l'enquêté et une indication approximative (de visu) de son âge.

La non-réponse partielle devrait principalement concerner le semainier où il sera nécessaire d'attribuer par Hot Deck des liens aux enquêtés qui n'ont que des souvenirs vagues des précédents services qu'ils ont utilisés. On pourra pour cela utiliser les réponses aux questions de rattrapage du questionnaire. Ces questions visent à cerner les habitudes de l'enquêté au-delà de la semaine (fréquentation mensuelle des services).

### 3.4. Poids relatifs des individus

Les poids finaux attribués à chaque individu dépendent de plusieurs facteurs :

- Les poids attribués aux prestations individuelles, l'objectif étant que ceux-ci soient les plus proches possible les uns des autres. En fait, les taux de sondage des prestations individuelles pouvant différer d'une agglomération à l'autre (pour tenir compte de problèmes de collecte ou d'erreur dans le nombre de prestations individuelles annoncées par les associations), les pondérations finales peuvent sensiblement varier d'une agglomération à une autre.
- La méthode de partage des poids prend en compte le nombre de liens sur la semaine passée de chaque individu pour attribuer un poids à ceux-ci. L'existence de trois types de services par journée entraîne alors que les pondérations peuvent varier de 1 à 15 car un même individu peut fréquenter tout ou partie des services, une ou plusieurs fois dans la semaine (de cinq jours) .
- La non-réponse peut entraîner des repondérations de certains individus, d'où là encore un risque de dispersion des poids.

On voit donc que de façon générale, les pondérations attribuées à différents individus peuvent fortement varier. L'objectif est de maintenir ces écarts dans des « proportions raisonnables », de façon à ne pas faire dépendre le résultat de l'enquête d'un trop petit nombre de questionnaires.

## 4. Description du mode de collecte

Les opérations de terrain sont plus nombreuses que pour une enquête traditionnelle auprès des ménages. Cette spécificité est liée à l'existence de deux contraintes importantes :

- les enquêteurs doivent procéder à la sélection des individus à enquêter quelques minutes avant le démarrage de l'interview (le degré trois du tirage leur est donc entièrement confié) ;
- les personnes visées par l'enquête ne sont pas contactées chez elles, comme dans le cas des enquêtes auprès des personnes en logement, mais dans des locaux qui appartiennent à des associations ou à des mairies. Ces deux acteurs constituent donc des intermédiaires incontournables de la collecte.

Compte-tenu de ces deux contraintes, il a fallu élaborer un mode de collecte spécifique, en partie inspiré des pratiques de l'INED et de celles du Bureau du Censur mais adapté au réseau d'enquêteurs de l'INSEE.

La mode de collecte est conçu pour répondre à cinq objectifs :

1. favoriser la coopération des responsables de services ;
2. administrer les questionnaires dans les meilleures conditions possibles ;
3. sélectionner aléatoirement les enquêtés ;
4. restituer la probabilité avec laquelle les enquêtés ont été échantillonnés ;
5. réduire le nombre de refus de la part des individus ;

#### 4.1. Organisation des équipes d'enquêteurs

La première particularité de la collecte est qu'elle repose sur un travail en équipe de deux ou trois enquêteurs. Chaque équipe comprend un enquêteur chargé de l'échantillonnage (l'enquêteur échantillonneur) et un (ou deux) enquêteur(s) spécialisés dans la réalisation des questionnaires (les enquêteurs interviewers). Selon la taille des agglomérations, le nombre d'équipes peut varier de 1 à 15 et la charge de travail entre les enquêteurs diffère dans des proportions importantes.

Une équipe réalise quatre questionnaires par visite (2 dans les chambres d'hôtel ou les chambres réservées dans les FJT, FTM et les résidences sociales). Deux enquêteurs de l'équipe administrent en parallèle chacun deux questionnaires l'un à la suite de l'autre. L'administration d'un questionnaire dure en moyenne une cinquantaine de minutes, la durée globale de l'entretien étant plus longue de 5 à 10 minutes en moyenne ; elle inclut la prise de contact et les temps de discussion pendant l'interview et après.

#### 4.2. Déroulement de la collecte

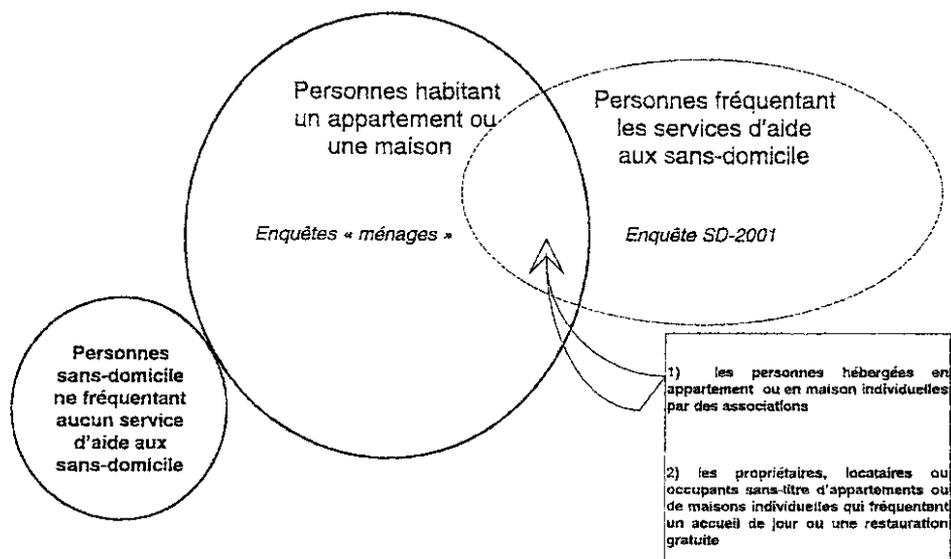
Deux à trois semaines avant le jour de l'enquête, l'enquêteur chargé de l'échantillonnage (l'enquêteur échantillonneur) adresse, au responsable du service, une lettre-avis dans laquelle figure la date de l'enquête. Cette lettre est accompagnée d'un dépliant de présentation. Quelques jours après l'envoi de ce courrier, l'enquêteur échantillonneur convient d'une date par téléphone pour le rencontrer afin de préparer la collecte. Au

cours de la visite de repérage (appelée « prévisite »), il présente l'enquête au responsable et lui fournit des affiches et l'interroge sur le déroulement du service au moyen d'un questionnaire d'une dizaine de minutes. Dans la mesure du possible, il observe le fonctionnement du service. Ses observations ainsi que les réponses au questionnaire lui permettent de choisir la méthode de tirage aléatoire qu'il emploiera le jour de l'enquête. Il s'assure auprès du responsable que la méthode envisagée pourra être mise en oeuvre correctement. Enfin, il définit avec lui des modalités de l'enquête (heures, lieu de déroulement des interviews, aide de la part de l'équipe d'encadrement....)

Le jour de l'enquête, l'enquêteur échantillonneur doit tirer un échantillon de quatre (ou huit ou douze) enquêtés. Deux situations peuvent se présenter selon que le service dispose ou non d'une liste de ses usagers. Dans les services dotés d'une liste de leurs usagers (l'hébergement dispersés, l'hébergement collectif en dehors de l'urgence), le tirage aléatoire est simple ; seuls un des enquêteurs interviewers est présent ainsi que l'enquêteur échantillonneur. Après avoir effectué son tirage sur liste, l'échantillonneur administre deux questionnaires pendant que l'enquêteur interviewer passe les deux autres questionnaires. En revanche, dans les services pour lesquels il n'existe pas de liste des usagers, (l'hébergement collectif en dehors de l'urgence, la restauration fixe ou itinérante), la présence des trois enquêteurs est requise : l'échantillonneur consacre alors toute la durée de la visite au dénombrement des personnes fréquentant le service et à la sélection des quatre enquêtés interrogés ensuite en parallèle par les deux enquêteurs interviewers.

## ANNEXE 1: le champ de l'enquête

### LE CHAMP DES ENQUETES « MENAGES » ET SD-2001



## ANNEXE 2: le plan de sondage

Il s'agit d'un plan de sondage à trois degrés.

### A. Le premier degré

L'unité de tirage est l'**agglomération** (de plus de 20000 habitants au sens du RP de 1990). L'objectif était de réaliser un tirage *proportionnel au nombre de prestations individuelles* (repas servis ou nuitées) fournies dans l'agglomération, c'est-à-dire qu'avec les notations suivantes :

- $T_i$  : nombre journalier de prestations individuelles dans l'agglomération  $i$  un jour donné
- $\Pi_i$  : probabilité de tirage de l'agglomération  $i$
- $a$  : nombre d'agglomérations tirées ( $a = 80$ )

on a :

$$\Pi_i = a \frac{T_i}{T} \quad (\text{A.1})$$

avec :

$$T = \sum_i T_i$$

$T$  est donc le nombre journalier total de prestations.

En fait, l'information sur les prestations aux sans domicile n'était pas disponible au moment du tirage des agglomérations; les effectifs ont donc été estimés à partir de deux variables auxiliaires :

1. la population des agglomérations lors du RP de 1990
2. une estimation des capacités (à partir du fichier FINESS<sup>1</sup>)

La probabilité de tirage finalement obtenue est alors :

$$\Pi_i^* = a \frac{T_i^*}{T^*} \quad (\text{A.2})$$

avec :

$$T^* = \sum_i T_i^*$$

où les  $T_i^*$  sont des variables donnant des valeurs approchées des  $T_i$ .

---

<sup>1</sup> Fichier des établissements sanitaires et sociaux géré par la DREES

## B. Le deuxième degré

Le deuxième degré de tirage est stratifié en fonction du type de service, on peut donc simplement se préoccuper de ce qui se passe à l'intérieur de chaque strate  $s$ .

L'unité de tirage est un couple (**service, jour**). On impose deux contraintes :

1. La probabilité de tirage  $\Pi_{j|i}$  doit être proportionnelle au nombre de prestations servies dans un service un jour donné :

$$\Pi_{j|i} = s_{i,s} \frac{T_{i,j}}{\sum_{j \in s} T_{i,j}} \quad (\text{B.1})$$

où :

- $T_{i,j}$  est le nombre de prestations individuelles dans le service  $j$  de l'agglomération  $i$
  - $\Pi_{j|i}$  est la probabilité de tirer le couple  $j$  dans l'unité primaire  $i$
  - $s_{i,s}$  est le nombre de couples *service*  $\times$  *jour* tirés dans l'unité primaire  $i$  et le type de service  $s$
  - $j$  est un service de type  $s$
2. La probabilité de tirage  $\Pi_{j|i}$  doit être construite de telle sorte que les prestations individuelles aient toutes la même probabilité finale d'être tirées. Nous verrons qu'il est aussi nécessaire d'avoir les équations :

$$\Pi_{j|i} = \alpha_s \frac{T_{i,j}}{\Pi_i^*} \quad (\text{B.2})$$

où  $\alpha_s$  est un coefficient de proportionnalité (dépendant du type de service) que nous déterminerons ultérieurement.

A l'aide des équations B.1 et B.2, on peut alors calculer  $s_{i,s}$  (le nombre de services de type  $s$  à tirer dans l'agglomération  $i$ ), on a :

$$s_{i,s} = \alpha_s \frac{\sum_{j \in s} T_{i,j}}{\Pi_i^*} \quad (\text{B.3})$$

Le nombre de couples tirés dans l'unité primaire  $i$  dépend donc à la fois du nombre de prestations individuelles, du type de service  $s$ , de l'agglomération  $i$  et du poids attribué à cette agglomération.

**Remarque :** si, lors du tirage des unités primaires, la fréquentation par service n'était pas connue, ce n'est plus le cas lors du second degré de tirage (le nombre de prestations individuelles par service ayant été obtenues lors de l'inventaire).

### C. Le troisième degré

L'unité de tirage est la **prestation individuelle**. Pour cela on effectue un tirage aléatoire simple dans chaque unité de deuxième degré, c'est-à-dire si  $\Pi_{k|i,j}$  est la probabilité de tirer la prestation  $k$  :

$$\Pi_{k|i,j} = \frac{n_s}{T_{i,j}} \quad (\text{C.1})$$

$n_s$  est le nombre de prestations individuelles (dépendant du type de service) tirées par service ( $n_s = 4$  ou  $n_s = 2$ ).

### D. Synthèse

Calculons maintenant la probabilité finale de tirage d'une prestation individuelle, on a par la formule des probabilités conditionnelles :

$$P_k = \Pi_{k|i,j} \Pi_{j|i} \Pi_i^*$$

soit :

$$P_k = \frac{n_s}{T_{i,j}} s_{i,s} \frac{T_{i,j}}{\sum_{j \in s} T_{i,s}} \Pi_i^*$$

On voit donc que si l'on souhaite obtenir des probabilités égales à  $P$  pour toutes les prestations individuelles, il est nécessaire de choisir pour les  $s_{i,s}$  :

$$s_{i,s} = \frac{P \sum_{j \in s} T_{i,s}}{n_s \Pi_i^*}$$

On a alors  $\alpha_s = \frac{P}{n_s}$ .

Si on note  $E$  le nombre total de questionnaires à réaliser durant l'enquête, fixé de manière exogène, on a alors l'équation supplémentaire :

$$E = \sum_i \sum_s n_s s_{i,s} \quad (\text{D.1})$$

soit :

$$\begin{aligned} E &= \sum_i \sum_s n_s \frac{P \sum_{j \in s} T_{i,j}}{n_s \Pi_i^*} \\ &= P \sum_i \frac{T_i}{\Pi_i^*} \end{aligned} \quad (\text{D.2})$$

**Remarque :** si les poids attribués aux unités primaires avaient pu être les  $\Pi_i$ , on aurait la formule :

$$\begin{aligned}
 E &= P \sum_i \frac{T_i}{a \frac{T_i}{T}} \\
 &= PT
 \end{aligned}
 \tag{D.3}$$

c'est-à-dire une formule équivalente à un tirage aléatoire simple à 1 degré. Par analogie notons  $\tilde{T} = \sum_i \frac{T_i}{\Pi_i^*}$ .

En résumé on a :

- $\Pi_i^*$  la probabilité de tirer un agglomération donnée,  $a = 80$  le nombre d'agglomérations tirées
- $\Pi_{j|i}$  la probabilité de tirer un couple *service × jour* (de type de service fixé) est donnée par :

$$\Pi_{j|i} = \frac{E T_{i,j}}{n_s \tilde{T} \Pi_i^*}
 \tag{D.4}$$

- le nombre de couples *service × jour* tiré par unité primaire est alors donné par :

$$s_i = \sum_s s_{i,s}
 \tag{D.5}$$

$$= \frac{E}{\Pi_i^* \tilde{T}} \sum_s \frac{\sum_{j \in s} T_{i,j}}{n_s}
 \tag{D.6}$$

- la probabilité de tirage conditionnelle des prestations individuelles n'est en fait pas tout à fait donnée par C.1, en effet, il faut prendre en compte le fait que lors de l'enquête il sera possible de mesurer le nombre réel de personnes fréquentant le service ce jour là. La probabilité de tirage sera alors :

$$\hat{\Pi}_{k|i,j} = \frac{n_s}{\hat{T}_{i,j}}
 \tag{D.7}$$

avec  $\hat{T}_{i,j}$  qui représente le nombre de prestations individuelles effectivement servies le jour de l'enquête dans le service. La probabilité de tirage obtenue n'est alors plus la même pour toutes les prestations individuelles.

## E. Aménagements

Dans deux cas particuliers, cette procédure ne pourra être mise en oeuvre :

1. Dans certaines agglomérations (des régions Ile de France et Nord Pas-de-Calais) les capacités de collecte sont insuffisantes pour réaliser l'ensemble des questionnaires (calculé avec la méthode exposée précédemment). Dans ces agglomérations, le nombre de questionnaires à réaliser sera fixé arbitrairement pour correspondre aux moyens disponibles.
2. Dans certaines agglomérations de petite taille, quand  $\Pi_i^*$  est éloigné de  $\Pi_i$ , le nombre de questionnaires à réaliser peut devenir du même ordre de grandeur, voir supérieur au nombre de prestations individuelles servies journalièrement. Il est donc nécessaire pour ces agglomérations de limiter le nombre de questionnaires en fixant un seuil au taux de *sondage journalier* parmi les prestations individuelles. Le seuil sera choisi aux alentours de 20%, soit :

$$\frac{\sum_s n_s s_{i,s}}{20T_i} < 0.2 \quad (\text{E.1})$$

Le tirage se fera séparément sur ces deux types d'agglomérations pour tenir compte de ces aménagements et, sur le reste des agglomérations comme il a été exposé ci-dessus.

## ANNEXE 3 : le semainier



